



*« Les élus locaux francophones :  
leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire »*

Expérience du RTES, Réseau des collectivités  
locales pour une économie solidaire

**Mme Christiane Bouchart, Présidente du RTES, Conseillère municipale à Lille**

Je suis particulièrement heureuse de partager avec vous mon expérience d'élue locale et de présidente d'un réseau français de collectivités locales qui mènent des politiques de soutien à l'ESS. Heureuse de le partager en ce moment important pour l'ESS, car en France, au Québec, au Portugal, au Brésil, ... des politiques publiques nationales affirment leur volonté de développer l'ESS, reconnaissent sa contribution au développement économique et social, et encouragent un changement d'échelle de l'ESS. Et l'enjeu est pour nous bien non seulement de reconnaître l'économie sociale et solidaire comme un secteur économique à part entière, mais aussi comme un vecteur de transformation économique et sociale, comme un modèle économique visant à rendre l'ensemble de l'économie plus solidaire.

L'ESS, par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, croisent la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités.

Un mot sur le chemin parcouru en 10 ans en France, jusqu'à cette étape importante (mais qui n'est qu'une étape) du projet de loi ESS qui devrait être prochainement adopté en France.

Nous étions quelques élus en 2001, au sein des villes, à avoir souvent pour la 1<sup>ère</sup> fois une délégation ESS. Le champ était peu connu et peu reconnu, nous étions dans la très grande majorité des cas plutôt des militants de l'ESS, sans expérience d'élus, et nous avons souhaité créer un réseau, afin de partager nos pratiques, nos questions, nos avancées. C'est ainsi qu'est né le RTES, qui a fêté ses 10 ans l'année dernière.

Le RTES dès le départ s'est également voulu force de propositions auprès des pouvoirs publics, pour faire reconnaître la place de l'ESS dans les politiques publiques, au niveau local comme au niveau national. Au niveau national, un secrétariat d'Etat à l'économie solidaire a existé de 2000 à 2002, et a soutenu les 1<sup>ères</sup> démarches initiées par les villes.

Mais de 2002 à 2012, l'Etat s'est très peu soucié d'ESS (si l'on excepte un rapport parlementaire en 2010), et ce sont les collectivités locales qui ont accompagné le développement de l'ESS.

Dans les villes donc dès 2001, puis dans les régions dès 2004 et encore plus en 2008, plus récemment dans les intercommunalités et les départements, des élus sont en charge de l'économie sociale et solidaire, s'appuyant sur des services, en général rattachés au développement économique. Nous arrivons aujourd'hui à un vrai maillage territorial où les politiques d'ESS sont reconnues dans les schémas de développement économique. L'ESS concerne tous les niveaux de collectivités (villes, intercommunalités, régions et

départements), et l'ESS doit trouver sa place dans tous les champs des politiques publiques, le développement économique, l'innovation, la cohésion sociale, la formation, le tourisme, l'agriculture, la culture, la petite enfance, les transports... Bref nous avons tous des exemples qui montrent que l'ESS apporte des réponses innovantes aux besoins des habitants de nos territoires et qu'elle irrigue aujourd'hui ou polennise l'économie capitaliste...

Et cela commence à être reconnu. Les principaux réseaux de collectivités en France (Régions, départements, villes, intercommunalités) se sont ainsi engagés, sous l'impulsion du RTES, une déclaration commune intitulée : « **L'économie sociale et solidaire, un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires** ».

Cette déclaration commune signée le 5 mars 2013 en présence de Benoît Hamon précise notamment « ...L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active »

Les politiques au niveau local s'appuient sur plusieurs axes d'intervention :

- Informer, faire connaître, promouvoir (au travers par exemple de l'appui à la réalisation d'études statistiques permettant d'aider à une meilleure connaissance des réalités de l'ESS sur un territoire, le soutien à l'organisation de manifestations destinées à informer le grand public, l'édition de guides référençant les acteurs ESS,...).
- Renforcer la qualification des porteurs de projet et des acteurs (mise en place de formations pour les salariés et les bénévoles, développement de partenariat avec les universités,
- Aider à la structuration des acteurs et au développement des filières (soutien aux têtes de réseaux régionales ou locales ou thématiques, appui à la création d'une filière bois-énergie, ..)
- Favoriser la mobilisation citoyenne, la sensibilisation des consommateurs ou épargnants (avec par exemple l'appui aux campagnes de commerce équitable, le lancement de campagne en faveur de l'épargne salariale solidaire ou des acteurs de la finance solidaire,..)
- Aider à l'émergence ou au soutien d'activités de l'ESS, au travers du financement direct, de la commande publique (axe que développera Pauline Véron pour la Ville de Paris), et aussi de l'implication directe des collectivités au travers des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Ce statut relativement récent (une dizaine d'années) et assez méconnu permet d'associer au capital de l'entreprise des acteurs multiples : collectivités, entrepreneurs, clients et salariés, bénévoles. Le projet de loi sur l'ESS devrait permettre un renforcement de la place des collectivités dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif, en portant leur participation au capital de 20 à 50 %, et en faire ainsi un outil majeur du développement local, en lien avec des acteurs privés.

Ces politiques sont souvent structurées dans des plans de développement, et présentent 3 caractéristiques importantes :

- co-construction de la politique avec les acteurs. Mobilisation des acteurs pour l'écriture du plan de développement, fabriques et rendez-vous territoriaux de l'ESS, comités de suivi, commissions extra-municipales, comités départementaux de l'ESS, les espaces de concertation et de co-construction sont une des caractéristiques importantes des politiques d'ESS.

- une politique qui se veut transversale, entre services de la collectivité, et entre niveaux de collectivités. L'ESS n'est pas seulement une politique publique en soi, elle doit irriguer l'ensemble des politiques publiques.

- 3<sup>ème</sup> dimension importante : la place de l'évaluation, à prévoir dès la mise en place de la politique, en associant les acteurs à cette évaluation. Ex Ville de Lille et LMCU.

Conclusion :

L'ESS peut affirmer son ambition aujourd'hui de « radicalement changer de cap de la mondialisation en privilégiant la réponse aux besoins sociaux des femmes et des hommes de notre monde et en s'inspirant des principes et des pratiques de l'ESS », selon déclaration des Rencontres du Mont Blanc qui se sont tenues le week-end dernier.

Cette ambition nécessite une implication de tous les niveaux, du local à l'international, et les territoires, et en particulier les autorités locales, ont un rôle clé à jouer dans l'accompagnement de cette ambition.

L'économie de demain doit être fondée sur notre capacité à renforcer et faire vivre une économie du quotidien, une économie de proximité.

L'industrie, l'artisanat et le commerce, les services aux populations sont à revisiter à l'aune de la qualité, de la sobriété, du bien être et de la préservation du territoire. Il nous faut sortir d'un mode de pensée unique, et plutôt que de chercher à élargir toujours plus la taille du gâteau, nourrissons nous des savoirs faire collectifs, valorisons les et investissons dans la jeunesse qui porte les valeurs de l'ESS !